



INFORMATIONS DE LA PRÉSIDENTE

La Présidente a commencé par rappeler le **contexte très dégradé des finances** tant au niveau des universités que de l'État : nous sommes dans une zone de troubles sans aucune visibilité.

Cela n'empêche pas de nombreuses **actions de sensibilisation des représentant·es de la Nation** : la Présidente a personnellement interpellé 26 député·es et 18 sénateur·rices du territoire, dont plusieurs ont répondu, rappelant les amendements qui avaient été déposés dans le cadre du débat parlementaire sur le Projet de loi de finances 2026. Une action du même type a été menée par France Universités qui a souhaité rencontrer tou·tes les parlementaires. À défaut de résultats concrets à ce stade, ces contacts directs participent à une meilleure compréhension des enjeux de l'ESR par nos représentant·es.

FORMATIONS ET VIE UNIVERSITAIRE

Comme chaque année, nous devons fixer **les capacités d'accueil et les critères d'admission** de nos différentes formations. Globalement, ces capacités sont en hausse sur tous les niveaux, sauf une légère inflexion sur les licences professionnelles. Elles sont liées à la hausse des inscriptions cette année encore, notamment en L1 (+550 étudiants cette année).

Les capacités et les critères sont validés avec 27 voix pour et 8 contre.

FINANCES (1)

La question du budget de notre établissement est le point central de ce CA. Comme à ce stade **le projet de loi de finances n'est toujours pas voté par le Parlement**, nous n'avons aucune certitude sur les dotations à venir et donc la compensation de l'accroissement de nos dépenses. Nous avons reçu la notification finale de notre subvention 2025 pour charge de service public (SCSP). Malheureusement, cette notification ne comporte **pas d'augmentation liée aux crédits de fonds de gestions**, lesquels ont été réservés, semble-t-il, aux établissements qui étaient déjà en très grande difficulté financière (et donc souvent dans le cadre d'un Plan de retour à l'équilibre financier – PREF). La notification finale comprenait également **l'apport financier lié au Contrat d'objectif, de moyens et de performance (COMP 2025-2027)** pour l'année 2025. Une partie de l'enveloppe 2025 (2/3) sera versée durant l'année 2026. Dans ce contexte difficile, nous avons toutefois obtenu du ministère qu'**une partie du COMP soit soclée, c'est-à-dire intégrée à la subvention récurrente que reçoit notre établissement.**

BUDGET RECTIFICATIF NUMÉRO 2 POUR 2025

Ce dernier budget rectificatif (BR2) de l'année **prévoit un résultat négatif malgré une gestion prudente**, avec un déficit de 9,2 millions, au niveau de ce qui était prévu par les services. Rappelons que le budget de l'université est de plus de 120 millions d'euros. Ce déficit va faire baisser le fonds de roulement à 4,9 millions, soit l'équivalent de 8 jours de fonctionnement, ce qui est trop bas (la règle est de ne pas descendre en deçà de 15 jours). **Les raisons de cet état de fait sont désormais bien connues de tou·tes : l'augmentation de la masse salariale en raison de mesures non compensées par l'État en direction des universités**, qui doivent donc les payer sur leur budget propre (revalorisation du point d'indice des fonctionnaires, glissement vieillesse-technicité -GVT- qui se traduit par un accroissement mécanique de la masse salariale de plus d'1 million d'euros chaque année, CAS pension), l'inflation persistante, la révision à la baisse du volume initial du COMP. Pour autant, nos recettes sont en augmentation (+2,5%), mais cela ne permet pas de compenser la hausse des dépenses.

L'avis du rectorat sur ce BR2 est néanmoins favorable, mais assorti de réserves : **la trajectoire financière devra être ré-examinée au moment du vote du compte financier 2025 (février/mars 2026).**

Le CA a validé ce budget rectificatif avec 22 voix pour, 12 contre et une abstention.

FINANCES (2)

BUDGET INITIAL 2026

Le budget initial 2026 hérite naturellement des difficultés du budget 2025 et **la situation est même aggravée par la prise en compte de deux nouvelles charges non compensées par l'État : la nouvelle augmentation du CAS Pensions et la Protection Sociale Complémentaire, désormais à la charge de l'employeur qu'est notre université.**

Face à une telle situation, la question s'est posée à l'équipe présidentielle de ne pas proposer de budget, et aux membres du CA de ne pas le voter. Nous tenons donc à énoncer bien clairement ce qu'aurait signifié un tel renoncement, à savoir : l'annulation de la campagne d'emploi 2026, la prise en main du rectorat avec une gestion budgétaire qui comporterait des décisions sans doute plus radicales.

C'est donc en responsabilité qu'un budget initial a été élaboré pour l'année 2026, avec l'appui essentiel de la Direction des affaires financières. Les choix politiques qui nous sont présentés par la vice-présidente déléguée aux moyens visent, malgré les contraintes financières, à maintenir les engagements pris en termes de ressources humaines en maintenant notamment les augmentations de rémunération pour les personnels BIATSS (revalorisation de la NBI, primes IFSE). **La préservation de la masse salariale implique donc une baisse des budgets de fonctionnement (- 37,5 % en moyenne) et d'investissement (- 50 % globalement).** Ces baisses ont été calculées en ajustant les capacités de dépense de chaque composante sur la base d'une analyse fine des activités et des ressources propres, préservant les composantes les plus fragiles et les actions les plus sensibles.

La stratégie permet de proposer un budget à l'équilibre avec toutefois un nouveau prélèvement de 3 millions sur fonds de roulement (qui tombera au plus bas niveau possible, soit le 1,8 million nécessaire pour sécuriser les reliquats de la CVEC, que la présidence a tenu à préserver).

L'avis du rectorat sur ce budget est réservé, car celui-ci ne permet de préserver aucun des 3 indicateurs de soutenabilité : un point sera fait une fois l'exercice 2025 clos et la dotation précise connue (février/mars). Mais le rectorat souligne, par un courrier de la rectrice de région académique, les efforts consentis par l'établissement pour penser son équilibre à long terme.

En effet, compte tenu du niveau de la grande fragilisation financière des dernières années et du niveau désormais très faible du fonds de roulement, **un plan de sécurisation financière devra être élaboré afin de préserver la capacité de l'établissement à assurer ses missions de service public.** Ce dernier point inclut notamment les choix qui seront à faire lors de l'établissement de la prochaine offre de formation dans les mois qui viennent. La présidente a tenu à rappeler que les mesures d'économie qui devront être prises ne viseraient pas à réduire l'offre de formation ou à limiter drastiquement les effectifs mais bien à **optimiser la mise en œuvre de cette offre dans un souci de soutenabilité humaine et financière.** Par ailleurs, pour ne pas agir sur le seul levier des dépenses, la présidente a suggéré qu'une réflexion approfondie pourrait être conduite pour **augmenter les ressources propres de l'établissement.** Elle a formellement écarté l'option d'une application des frais d'inscription des étudiant-es extra-communautaires tels que prévus par le plan Bienvenue en France.

Le budget initial est adopté avec 22 voix pour et 13 contre.

Comme indiqué dans notre précédente lettre, le CA a tenu à dénoncer la situation inacceptable dans laquelle nous placent les conséquences des décisions budgétaires de l'État au travers d'une **motion votée par la majorité des voix exprimées** (23 pour et 1 abstention). Nous regrettons que 11 membres du CA n'aient pas souhaité participer à ce vote.

Autres points

Dans le chapitre des finances, nous avons également voté les **tarifs des prestations** proposées par les IUT de Blagnac et de Figeac ainsi que par l'INSPE. Nous avons également validé l'adhésion des PUM à l'alliance des éditeurs scientifiques français.

RESSOURCES HUMAINES

Nous avons examiné et validé la révision de la **nouvelle prime IFSE pour les BIATSS relevant de la BAP E** (informaticiens), avec 22 voix pour et 13 abstentions.

À ce sujet, la présidente et le DGS ont tenu à clarifier un ensemble d'informations erronées circulant sur l'existence de **primes attribuées aux emplois fonctionnels**, à savoir les cadres exerçant des responsabilités de direction au sein de l'établissement (à savoir 6 emplois à l'UT2J : le DGS, l'agent comptable et 4 des DGS adjoint-es). Ces primes sont régies par des arrêtés fixant les modalités de rémunération pour une durée limitée et dont le financement a été versé à l'établissement lors du passage aux responsabilités et compétences élargies. Leur versement est donc clairement contrôlé et ne se fait donc pas au détriment des autres personnels. Le sixième emploi fonctionnel a été obtenu lors du dialogue stratégique de gestion 2022 – phase 2, avec un financement dédié soclé. Le Cabinet de la présidence, quant à lui, n'est pas concerné par ces emplois fonctionnels.

Nous avons validé le **référentiel lié au CEDIS (comité d'éthique, de déontologie et d'intégrité scientifique)** qui attribue 15h EQTD annuelles à chacun des 6 membres qui participent aux réunions, examinent et donnent des avis sur les saisines du comité (22 voix pour, 9 abstentions).

CONVENTIONS

Nous avons terminé ce dernier CA de l'année 2025 en validant à l'unanimité une série de conventions et d'avenants : convention avec différentes institutions concernant la **démarche SAGHE** ; convention avec le CROUS pour le **restaurant universitaire du site Saint Agne** ; convention de partenariat avec le rectorat de l'Académie de Toulouse pour la **création de la licence Professorat des Écoles (LPE) et l'accueil des stagiaires dans les établissements** ; convention avec l'École normale supérieure de PSL pour **versement du salaire de 2 contrats doctoraux à l'UT2J** ; confirmation d'adhésion au **marché Wiley pour 2026-2027** permettant l'accès à 1 400 revues, avec possibilité de publications sans plafond d'articles en accès public.

La présidente clôt le CA en remerciant tous-tes les élu-es et membres du CA pour leur engagement et souhaite à chacun-e de bonnes vacances et fêtes de fin d'année.

Nous vous souhaitons une bonne année 2026 !